

Salaires 2023, FOCom s'engage !

Grâce à la pugnacité de ses négociateurs, **FOCom** a obtenu, au terme de la négociation salariale 2023, une rehausse des montants d'augmentation générale. Bien que ces montants soient en deçà de nos revendications initiales, nous voulions assurer des garanties salariales de rémunération pour l'ensemble du personnel d'Orange. C'est pourquoi **FOCom** a pris ses responsabilités et a engagé sa signature. L'accord est valide puisqu'il a recueilli 50 % de représentativité. L'ensemble de toutes les mesures salariales représente **un budget global moyen de 4,8 %**, versus 3 % en 2022.

Mesures collectives et individuelles que nous avons obtenues pour vous !

Mesures collectives pour tous

SGB	FOCom a obtenu	Si Décision Unilatérale	Gain
ACO SGB ≤ 33 K€	1 500 €	1 250 €	+ 250 €
33K€ < ACO SGB < 55K€	1 300 €	1 050 €	+ 250 €
ACO > 55K€ hors Bande G	1 100 €	850 €	+ 250 €
AFO non-Cadres	850 €	600 €	+ 250 €

Pour les salariés non-cadres fonctionnaires, la moyenne GVT à ajouter est de 0,75 %.

En cas d'absence de texte ministériel en 2023, **FOCom** a validé, au sein de l'accord, une garantie d'engagement de la direction de l'application du dispositif GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) pour les fonctionnaires.



Budget des mesures d'augmentation individuelle

Non-cadres de droit privé

Le budget est de 1 %.

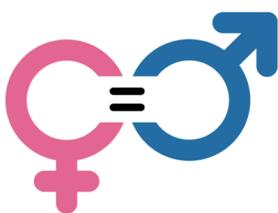
Cadres fonctionnaires et de droit privé

Le budget est de 2 %.

Mesures Promotions-Mobilité-Parcours Professionnel

Pour rappel, **FOCom** a été la seule organisation syndicale à signer une prorogation de l'accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications puisqu'il prenait fin le 31 décembre 2021. Cet accord, certes imparfait dans sa mise en œuvre, garantissait pourtant l'octroi de nombreuses mesures et des principes d'application. Sans accord, pas d'augmentation, pas de promotion et donc pas de budget négocié. La nature de ces mesures et leur mise en œuvre font donc désormais l'objet d'une décision unilatérale de la direction. Le budget est fixé à **0,50 %**.

FOCom a obtenu à nouveau la mise en place de seuils minimaux pour les promotions : 4 % d'augmentation avec un montant minimum de 1 200 €, et 7 % avec un montant minimum de 2 400 € pour un passage en niveau cadre.



Mesures égalité professionnelle

Le budget égalité professionnelle est passé à **0,20 %** (versus 0,10 %) pour l'égalité salariale et **0,20 %** (versus 0,10 %) pour l'évolution professionnelle des femmes.

Pour **FOCom**, de nombreuses revendications sont restées sans réponse ou insuffisantes. Aussi, nous continuerons à défendre vos droits en matière de rétribution tout au long de cette année 2023 pour obtenir :

- un 13e mois,
- le versement d'un intéressement exceptionnel,
- la revalorisation de l'indemnité de télétravail,
- une prime vie chère pour certains territoires,
- une indemnité de transport pour l'usage obligatoire d'un véhicule personnel vers le lieu de travail,
- l'ouverture d'une nouvelle négociation pour la reconnaissance au travail et l'évolution professionnelle.

A noter également que, suite à notre demande lors de la négociation salariale 2022, la **direction vient d'ouvrir une négociation nationale portant sur les astreintes.**

FOCom le syndicat de votre fiche de paie
Votre défense, Notre engagement !

